



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des articles 160 et 165 de la LEDP (Loi sur l'Exercice des Droits Politiques), droit de référendum et affichage des objets traités, nous vous communiquons les décisions du Conseil communal de la séance du 6 mars 2025 :

- **Préavis N° 1/2025 – Modifications du Plan général d'affectation**

Préavis reporté

- **Préavis N° 2/2025 – Entretien de l'auberge communale**

Préavis amendé accepté à la majorité

Les électeurs peuvent consulter ces préavis au greffe municipal pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la commune www.sullens.ch

Sullens, le 6 mars 2025